

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 24 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 18 mars 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Vincent ANTOINE, Doris SCHNEIDER.

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Marc WILDY a donné procuration à M. Jean-François BINTZ

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.01.2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2015
5. Budget primitif communal 2015
 - 5.1 Fixation des taux d'imposition 2015 des contributions directes
 - 5.2 Tableau des effectifs
 - 5.3 Vote du budget
6. Subvention Ecole Numérique Rurale
7. Adhésion au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
8. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
9. Ecole primaire : subvention communale pour l'organisation d'une classe découverte
10. Création d'un service de garderie et de restauration scolaire
11. Informations
12. Divers

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de l'accident d'avion survenu dans les Alpes ce jour.

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.01.2015

Le compte rendu de la séance du 27.01.2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur Mario HEGY expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122-21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

Monsieur le Maire ayant quitté cette séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jérôme HEGY, premier adjoint au maire sollicite la décision des membres du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	428 597,17	474 352,16	45 754,99
Section d'Investissement	413 928,68	700 539,70	286 611,02
Total réalisation	842 525,85	1 174 891,86	332 366,01

REALISATIONS EXERCICE N-1	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		213 759,00	326 178,64
Section d'Investissement		-105 929,06	-105 929,06
Total réalisation et reports		220 249,58	220 249,58

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		259 514,63	259 514,63
Section d'Investissement		180 681,96	180 681,96
Total cumulé		440 196,59	440 196,59

3) Approbation du Compte de Gestion 2014

Monsieur Mario HEGY informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Madame le Trésorier de Neuf-Brisach. Le Compte de Gestion établi et arrêté par Madame le Trésorier est conforme au Compte Administratif de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Madame le Trésorier,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Mario HEGY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

- **ADOpte** le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier pour l'exercice 2014 sans observation ni réserve.

4) Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le résultat financier de l'exercice 2014 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 259 514 €
- un excédent d'investissement de 180 682 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

- inscription du solde excédentaire de fonctionnement de 259 514 € au compte 002 (excédent reporté de la section de fonctionnement).
- inscription du solde excédentaire d'investissement de 180 682 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

5) Budget primitif communal 2015

5.1 Fixation des taux d'imposition 2015 des contributions directes

Sur avis des commissions réunies en date du 19 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015

Par conséquent, les ressources fiscales directes s'établissent comme suit :

Taxes	Bases 2015 Prévisionnelles	Taux 2014 <i>Pour mémoire</i>	Taux 2015 Vote en %	Produit 2015
Habitation	1 124 000	13,68	13,68	153 763
Foncière bâti	696 700	9,17	9,17	63 887
Foncière non bâti	26 300	67,88	67,88	17 852
TOTAL				235 502

5.2 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire détaille l'état des effectifs aux membres du Conseil Municipal, ainsi que les principaux mouvements de personnel prévus au courant de l'année à venir.

Concernant les saisonniers, Monsieur le Maire propose de maintenir l'effectif saisonnier à 7 personnes, afin de renforcer les équipes durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reconduire l'embauche de personnel saisonnier aux conditions suivantes :
- L'âge minimal requis pour les emplois saisonniers est fixé à 18 ans révolus au regard de la réglementation du travail et notamment de la nature des tâches susceptibles d'être confiées au personnel occasionnel.
 - La durée d'emploi est fixée à 90 heures par saisonnier au total, étant entendu que les horaires du personnel saisonnier seront calqués sur ceux du personnel titulaire. Ils peuvent néanmoins varier pour les besoins du service.
 - La rémunération est indexée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif (selon le poste occupé), augmentée des congés payés.
 - La date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le tableau des effectifs arrêté comme suit pour 2015 :

	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu
Filière administrative					
Rédacteur	35.00	1592	100.00 %		1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35.00	1592	100.00 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28.00	910	80.00 %	1	
Filière sociale					
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	30.54	1389	87.26 %	1	
Filière technique					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25.00	1 137	88.00 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22.30	1014	71.43 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	16.07	731	45.92 %	1	
Personnel saisonnier					
Saisonnier(s) technique(s)	30.00	90			6
Saisonnier(s) administratif(s)	30.00	90			1

- **VOTE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

5.3 Vote du budget primitif communal

Monsieur Mario HEGY présente le projet de budget primitif 2015.

Avant de passer au vote, Monsieur Jean-François BINTZ et M. Frank PETERSCHMITT émettent une remarque concernant les charges de personnel revues à la baisse. M. Jean-François BINTZ aurait souhaité l'embauche d'un second adjoint technique.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à l'équipe de trouver des solutions d'économie sur tous les postes de dépenses, sans en épargner celui-ci. L'augmentation significative du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 30 000 € pour 2015 et la baisse des dotations de l'Etat nous contraignent à prendre ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte avec 10 voix pour et 5 abstentions** de M. André AMBIEHL, M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRAITZ, M. Frank PETERSCHMITT et de M. Marc WILDY (par procuration),

- le budget primitif communal de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

TOTAL MOUVEMENTS PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	692 443	718 864
INVESTISSEMENT	636 921	636 921

6) Subvention Ecole Numérique Rurale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que certaines catégories d'opérations sont subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR), pour l'exercice 2015.

Dans le cadre de la création du nouveau groupe scolaire, dont les portes s'ouvriront en septembre 2015, des installations pédagogiques sont éligibles et peuvent être subventionnées.

En date du 11 mars 2015, un courrier a été adressé à la Direction des Collectivités Locales et des Procédures Publiques de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, faisant part de la volonté de notre commune de s'inscrire dans le cadre de l'école numérique rurale, afin de faire entrer l'éducation des enfants dans l'ère du numérique.

Nous avons sollicité une aide financière pour l'acquisition d'un équipement complet, notamment :

- un tableau blanc interactif,
- un ordinateur pour l'enseignant,
- cinq ordinateurs portables pour les élèves.

Un devis, s'élevant à 8 815,20 € et émanant « d'Alsace Micro Service », a été joint à notre demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** cette demande de subvention pour la rentrée scolaire 2015.
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches pour l'acquisition de l'équipement susvisé et à signer tous documents nécessaires.

7) Adhésion au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014, plus couramment appelée loi ALUR, prévoit la caducité des POS, la Grenellisation des PLU et le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités à compter de 2017.

La communauté de communes Essor du Rhin souhaite anticiper la réflexion et demande aux communes membres de se positionner sur le principe d'une éventuelle prise de compétence PLUI.

Le PLUI permettrait :

- de réaliser un projet de territoire à une échelle pertinente,
- de disposer d'un outil d'organisation et de répartition cohérent et concerté de l'habitat, des activités et des services dans le cadre d'une gestion économe des sols,
- d'avoir un territoire plus adapté par la préservation et la mise en valeur de la biodiversité, de la trame verte et bleue, ainsi que des continuités écologiques (Gerplan...),
- de valoriser les qualités et les atouts du territoire, notamment le patrimoine, la culture...
- de générer des économies d'échelle en termes de coûts d'élaboration des documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord de principe pour la mise en œuvre d'un PLUI.

8) Participation de la commune au SIVU Centre HARDT

Suite à la création du S.I.V.U. des Sapeurs-pompiers du Centre Hardt le 1^{er} juillet 2011 par délibération du 25 novembre 2010, point n° 6 « Création d'un Corps Intercommunal de Sapeurs-Pompiers », il a été défini dans les statuts du syndicat que les deux communes dont sont issus les Corps de Sapeurs-Pompiers contribuent financièrement au prorata du nombre d'habitants.

Pour l'année 2015, la population légale entrant en vigueur le 1er janvier 2015 étant de 838 habitants et la contribution par habitant de 32,73 €, la contribution communale sera de 27 427,74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition susvisée.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération à l'article 6558 du budget de la commune.

9) Ecole primaire : subvention communale pour l'organisation d'une classe découverte

Les élèves de l'école primaire doivent partir en classe de découverte à l'Ecomusée du 6 au 10 avril 2015.

Pour cette sortie, Madame SCHELCHER, Directrice d'école, a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention.

M. le Maire rappelle que le Conseil Général soutient ce type de projet à hauteur de 52 € par enfant, dans la mesure où la commune subventionne son école du même montant. Il est précisé que 28 enfants participeront à ce voyage scolaire.

Cette demande n'ayant pu être prise en charge fin 2014, les fonds devant être inscrits au budget primitif 2015, Monsieur le Maire renouvelle la proposition de verser une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'école primaire de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** la subvention susvisée,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

10) Création d'un service de garderie et de restauration scolaire

Considérant qu'il convient, dans le cadre du nouveau regroupement scolaire, de faciliter la garde temporaire d'enfants dans l'intérêt des familles et de créer un service de garderie et de restauration, pendant les temps scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE :**
 - de créer un service de garderie et de restauration scolaire communal pour les enfants à partir du Cours Préparatoire (CP) et de la prochaine rentrée scolaire,
 - d'autoriser Monsieur le maire à organiser ce service en partenariat avec l'Association « Dis-moi-Comment »
 - d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget primitif 2015 de la commune.

11) Informations

11.1 Distinction commune nature

Dans le cadre d'une démarche volontaire de réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau souterraine, notre collectivité a reçu la distinction « Commune Nature » du Conseil Régional d'Alsace, en recevant des panneaux d'entrée de village pour informer la population. Ces panneaux portent deux libellules correspondant au niveau d'engagement de la commune.

11.2 Association Foncière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des activités de l'Association Foncière, les membres de l'Association ont procédé à la rénovation des chemins agricoles les 13 et 14 mars 2015, les conditions climatiques étant favorables.

11.3 Dérogations scolaires

Dans le cadre du regroupement scolaire, M. le Maire précise aux membres du Conseil, qu'à ce jour, il n'accorde aucune dérogation scolaire, souhaitant conserver la majorité des enfants scolarisés ou à inscrire dans notre commune.

Mme Doris SCHNEIDER précise que la commune d'accueil reste libre de décider de l'accord ou du refus des dérogations.

11.4 Réunions mutualisation des moyens

M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil Municipal que la commission de mutualisation des moyens s'est réunie le 16 mars 2015. Les membres de cette commission envisagent de dresser un inventaire exhaustif des différentes formes de mutualisation qui existent entre la communauté de communes et les communes membres, notamment en ce qui concerne des groupements de commandes et des mises en commun de matériel... Par ailleurs, ils souhaitent également élaborer des pistes de travail qui pourraient constituer une feuille de route et une première ébauche du travail à fournir. D'autre part, il est important de rappeler que les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) versées par l'état sont évaluées en fonction du taux de mutualisation. M. Jérôme HEGY précise que d'autres réunions à ce sujet auront lieu cette année.

11.5 Club Photo

M. Jérôme HEGY informe les membres de l'assemblée de la création d'un Club Photo « Rust Et Art » constitué d'un groupe d'amateurs passionnés, dont le but est de s'insérer dans le tissu associatif local et de développer l'art photographique. Le Comité de cette nouvelle association est composé à ce jour de 6 membres, qui sont notamment Philippe SCHOCH, président, Eliane GOEPFERT, trésorière, Philippe SAVRY, secrétaire, François BERNET, Pierre HEGY et Sébastien MEYER.

Mme Roxane BERNARD précise qu'une annonce sera faite dans le prochain Près de Chez Vous.

12) Divers

12.1 Conférence publique

Mme Béatrice HASSENFRAZT émet le souhait d'organiser une conférence publique concernant principalement l'activité, les incidents et la sécurité de la centrale nucléaire de Fessenheim. Mme Sandra HAZEMANN intervient en demandant de quelles sources émanent ces informations. Mme HASSENFRAZT précise que les membres du Conseil Municipal seront invités à cette réunion.

12.2 Commission cellule de crise

Mme Béatrice HASSENFRAZT demande si la mise en place d'une Commission Cellule de Crise est bien envisagée.

M. le Maire confirme aux Membres du Conseil, que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, cette Commission devra prochainement se concerter pour déterminer les principales actions et moyens à mettre en place en cas de sinistres majeurs, selon les directives de la Préfecture.

12.3 Renouvellement d'Autorisation de rejets chimiques

Mme Béatrice HASSENFRAZT évoque le renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents de la centrale nucléaire de Fessenheim et demande si cela a bien été fait.

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique a bien été effectuée et qu'un dossier, ainsi qu'un registre d'observations ont été mis à disposition de la population en mairie ou sur <http://fessenheim.edf.com> du 1^{er} au 21 décembre 2014 inclus. Une annonce avait été faite à ce sujet dans le Près de Chez Vous n° 58 – 2014.

12.4 Place de parking des locataires des logements communaux

M. André AMBIEHL évoque le stationnement sur la place de l'église d'un locataire du logement communal, situé à la mairie.

M. Pascal WALTISPERGER précise qu'un emplacement sera prochainement attribué à ce locataire.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 24 Mars 2015**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 27.01.2015
2. Approbation du compte administratif 2014
3. Approbation du compte de gestion 2014
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2015
5. Budget primitif communal 2015
 - 5.1 Fixation des taux d'imposition 2015 des contributions directes
 - 5.2 Tableau des effectifs
 - 5.3 Vote du budget
6. Subvention Ecole Numérique Rurale
7. Adhésion au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
8. Participation de la commune au SIVU Centre HARDT
9. Ecole primaire : subvention communale pour l'organisation d'une classe découverte
10. Création d'un service de garderie et de restauration scolaire
11. Informations
12. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEGY Mario	Maire		
HEGY Jérôme	Premier adjoint		
BERNARD Roxane	Deuxième adjoint		
WALTISPERGER Pascal	Troisième adjoint		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BELLICAM Gervais	Conseiller		
BINTZ Jean-François	Conseiller		
GIUDICI Frédéric	Conseiller		
HASSENFRATZ Béatrice	Conseiller		
HAZEMANN Sandra	Conseiller		
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
SCHNEIDER Doris	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	Procuration à M. Jean-François BINTZ	